# Spécifications fonctionnelles du projet

## Le traîtement des données

Le traîtement des données doit respecter la norme RGPD (Réglement Général de la Protection des Données).

Cette norme a pour but de responsabiliser les organismes traitant des données personnelles.

C'est à l'origine une directive européenne, transposée en 2018 en droit français.

Elle permet d’encadrer le traitement et la circulation des données à caractère personnel sur le territoire européen.

Ce règlement est obligatoire, et indique que les données personnelles doivent être :

* traitées de manière licite, loyale et transparente
* collectées à des fins déterminées, explicites et légitimes
* adéquates, pertinentes et limitées
* exactes et tenues à jour
* conservées pendant une durée raisonnable
* traitées de façon à garantir leur protection

Il est donc nécessaire de :

* définir une personne chargée de la protection des données (l'administrateur)
* lister les données et leur utilité
* repérer les données à risques et les protéger
* respecter le droit des membres concernant la collecte de leurs données, leur modification, leur suppression et leur oubli
* s’assurer que les sous-traitants respectent la norme RGPD

La gestion des données se déroule en 4 actions selon le modèle CRUD :

* Create (créer)
* Read (lire)
* Update (éditer)
* Delete (supprimer)